Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charvet

Immeuble Le Vaugella

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000131
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Le Vaugella

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 2

Historique

Le projet est élaboré en 1977 pour le compte de la SMA à Bourg-Saint-Maurice, agissant comme maître d'ouvrage délégué de la société SETMA. La conception du projet est due à B. Taillefer qui conçoit désormais seul les projets, au sein du « Groupe des Arcs », depuis que R. Godino a constitué en 1975 une équipe d'architectes et d'ingénieurs intégrée à la SMA, dans laquelle il est chargé de diriger l'architecture d'Arc 1800. La mise en oeuvre est assurée le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la SMA) avec A. Chedal, collaborateur de B. Taillefer. Le chantier se déroule en 1978 et la mise en service a lieu pour Noël 1978.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1977 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Le Vaugella est la 2e opération de logements destinés au personnel de la station réalisée à Arc 1800.Il comprend 200 lits. L'immeuble est une construction unique, d'une seule longueur (13 travées côté sud et huit travées côté nord), comprenant 11 niveaux desservis par quatre distributions verticales, et réunies par un distribution horizontale (coursive inclinée) placée au niveau supérieur de plain-pied avec l'entrée. La répartition des logements tient compte de l'exposition de la résidence : en façade sud, ce sont les logements de type T3, en façade nord, ce sont les studios de type T1 ; les logements de type T5 sont placés sur le mur pignon ouest. L'accès s'effectue par le hall d'entrée de plain-pied avec la route, placé dans la partie amont de l'immeuble qui ne présente qu'un seul niveau au-dessus du terrain, laissant disparaître totalement l'édifice depuis la voie publique. Les logements sont disposés dans la partie aval de l'édifice, invisible depuis la voie publique, tandis que la toiture est laissée pour une grande part libre et pour le reste (trois travées) surmontée de deux niveaux dans lesquels sont disposés les logements les plus spacieux bénéficiant d'une vue panoramique.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 8 étages de soubassement, 2 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : terrasse
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est élaboré en 1977 (en même temps que le projet de l´hôtel du Golf), pour le compte de la S.M.A. (« Société les Montagnes de l´Arc ») à Bourg-Saint-Maurice, agissant comme maître d´ouvrage délégué de l´opération commanditée par la société SETMA.

La conception du projet est due à Bernard Taillefer qui conçoit désormais seul, les projets au sein du « Groupe des Arcs », depuis que Roger Godino a constitué en 1975 une équipe d´architectes et d´ingénieurs intégrée à la « Société des Montagnes de l´Arc », dans laquelle Bernard Taillefer est chargé de diriger l´architecture d´Arc 1800.

La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la « Société Foncière de l´Arc »), avec André Chedal, le collaborateur de Bernard Taillefer.

La réalisation s´effectue dans la saison 1978 et la mise en service a lieu pour Noël 1978.

B. Origine du projet

La résidence « Le Vaugella » est la seconde opération de logements destinés au personnel de la station réalisée à Arc 1800, après l´achèvement l´année précédente, en 1977, de la résidence « Le Rognaix », située à proximité.

Les programmes de logements sociaux destinés au personnel de la station sont multiples dans la station des Arcs. Ils débutent en 1976 à Arc 1600 avec la réalisation des résidences de Plan Devin 1, puis de Plan Devin 2 (500 lits). Ils se poursuivent à Arc 1800 (1250 lits)avec les réalisations successives des résidences du « Roignaix » (220 lits), du « Vaugella » (200 lits), puis à partir de 1982 de l´ensemble composé de « la Croisette » (330 lits), du « Chardon » (280 lits) et du « Prainant » (240 lits) ; de même à Arc 2000, sont réalisées successivement en 1983, une résidence type « foyer de jeunes travailleurs » (160 lits) et en 1987 une dernière résidence de logements sociaux comprenant 180 lits.

Roger Godino souhaite d´emblée que les programmes de logements sociaux soient conçus suivant des principes d´architecture et d´urbanisme comparables à ceux retenus jusque là pour les résidences touristiques : « ... dans la station, on ne peut pas distinguer les Hlm ..., ce qui est plutôt un succès... parce que je trouve qu´il n´y a rien de pire que cette espèce de ségrégation architecturale, qui consiste à dire : ça c´est le personnel, ça c´est les clients..., donc ça c´est dégueulasse et puis pour les clients c´est bien..., ce n´est pas à mon avis ce qu´il faut... » (Roger Godino, entretien, mai 2001).

Roger Godino obtient alors le soutien de Robert Lion, Président de la Caisse des Dépôts et Consignation pour mettre en oeuvre « une autre architecture » ; les programmes de logements sociaux des Arcs sont donc construits sur les mêmes principes que les autres immeubles de la station, respectant les coûts HLM ; en définitive, « ... certes si à l´intérieur, l´immeuble est beaucoup plus sommaire que les « immeubles de clients », mais vous ne pourriez pas dire quel est celui qui est un HLM... » (R Godino).

Si les principes d´urbanisme et d´architecture sont comparables aux résidences touristiques, les résidences de logements sociaux sont implantées à l´écart du coeur de la station, en contrebas de la voirie de desserte automobile située elle-même au pied des immeubles résidentiels touristiques.

C. Programme

La résidence « Le Vaugella », réalisée au cours de la saison 1978, comprend au total 200 lits, répartis en 55 logements, pour une superficie de 4 600 m2 de plancher.

Le projet est une construction unique, d´une seule longueur (13 travées coté sud et 8 travées coté nord), comprenant 11 niveaux desservis par quatre distributions verticales, réunies par une distribution horizontale (coursive inclinée) placée au niveau supérieur de plain-pied avec l´entrée (45,00 m environ de longueur pour les niveaux les plus longs, et 18,00 m de largeur) ; les niveaux se répartissent ainsi, du bas vers le haut :

- 1 niveau de rez de chaussée bas : réserves techniques ;
- 5 niveaux partiels de logements (en partie enterrés) ;
- 3 niveaux complets de logements ;
- 2 niveaux de toiture et de logements.

L´immeuble est partagé en deux dans les deux sens :
- dans la longueur, par la coursive supérieure (rampe) qui traverse l´immeuble et donne accès aux quatre escaliers de desserte interne (et donne accès aussi aux logements de ce niveau) ;
- dans la largeur, en quatre parties distribuées chacune par des cages d´escaliers et des ascenseurs, pour donner accès aux logements ; chaque palier donne accès à aux logements (au nord des studios, de type T1, 34,00 m2 ; et au sud des logements de type T3, 63,00 m2) ; les logements de grande surface (de type T5, 96,00 m2) sont placés sur le mur pignon ouest.
La répartition des logements tient compte de l´exposition de la résidence :
- sur la façade sud, ce sont les logements de type T3 (63,00 m2) ;
- sur la façade nord, ce sont les studios de type T1 (34,00 m2).
La trame de construction est par conséquent différente entre les deux faces de l´immeuble :
- trame alternée de 3,80 m et 2,70 m pour le coté sud (type T3) ;
- trame régulière de 5,22 m pour le coté nord (type T1).

D. Principes du projet

D.1. Parti général, situation dans l´ensemble de la station

La résidence « le Vaugella » est placée en contrebas du quartier du Charvet, en bordure de la voirie de desserte automobile des quartiers de la station d´Arc 1800 , avec un parking en bordure de la route.
L´accès s´effectue par le hall d´entrée de plain-pied avec la route, placé dans la partie amont de l´immeuble qui ne présente qu´un seul niveau au-dessus du terrain, laissant disparaître totalement l´édifice depuis la voie publique.
Les logements sont disposés dans la partie aval de l´édifice, invisible depuis la voie publique, tandis que la toiture est laissée pour une grande part libre et pour le reste (trois travées de 5,22) surmontée de deux niveaux dans lesquels sont disposés les logements les plus spacieux, et bénéficiant d´une vue panoramique.

D.2. Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L´immeuble « le Vaugella » est une construction unique, disposée suivant un plan rectiligne.
L´édifice est composé suivant un plan en longueur (45,00 m environ de longueur pour les niveaux les plus longs, et 18,00 m de largeur), comprenant 8 travées régulières (5,22 m) du coté nord et 13 travées alternées (3,80 m et 2,70 m) du côté sud, sur 11 niveaux dans la partie la plus élevée (partie avale de l´édifice) et 3 niveaux dans la partie la plus basse (partie amont de l´édifice).
Les logements sont disposés avec une mono-orientation :
- les studios T1 sont exposés au nord (7 pour les plus grands niveaux) ;
- les logements T3 sont exposés au sud (3 pour les plus grands niveaux).
L´ immeuble « Le Vaugella » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :
- escaliers :
----- quatre escaliers à double volée fermé répartis régulièrement dans le plan rectiligne de l´édifice ;
---- seuls les deux escaliers placés dans la partie aval, sont associés à des ascenseurs (les deux autres escaliers ne desservant que trois niveaux).
- rampe :
---- une coursive inclinée (rampe), longitudinale, dessert le niveau de l´entrée depuis la route (niveau 8 du projet), donnant accès à la fois aux quatre montées (escaliers et ascenseurs) et desservant aussi de part et d´autre les logements de cet étage.
La volumétrie répond à plusieurs objectifs :
- Limiter l´impact visuel de la construction : principe de la volumétrie en triangle qui épouse la pente. La hauteur de l´immeuble est de R + 1 à l´amont, et R + 8 à l´aval. Les huit niveaux de logements sont donc tous placés dans le soubassement de l´immeuble, encastrés dans le terrain.
- Réduire l´effet de masse et de hauteur de la construction par une composition en « cascade » :
----- décalages en hauteur, répétés quatre fois, composant une animation des façades gouttereaux, et une certaine indépendance de chaque logement entre eux ;
---- décalage des travées supérieures édifiées sur le toit, par une disposition en redents des niveaux, formant des terrasses, et composant une toiture en gradins ;
---- les deux niveaux supérieurs placés au-dessus du niveau de la toiture (qui abrite les grands logements), prolonge le couronnement de l´édifice et apportent un certain élancement à l´ensemble ;
- La desserte automobile de la résidence « Le Vaugella » n´est assurée que par la partie amont de l´immeuble.

E. Référence typologique

L´immeuble « Le Vaugella » est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, avec une circulation longitudinale centrale qui dessert tous les niveaux.
La conception générale prend appui sur l´expérience des réalisations précédentes édifiées jusque-là, en intégrant le programme composé de logements, différent du programme composé de studios pour les loisirs.
Les principes sont les suivants :
- choix de trames constructives différentes mais adaptées (3,80 m et 2,70 m d´un coté, 5,22 m de l´autre) et se combinant entre elles, permettant :
---- d´une part une adaptation à la nature des espaces habitables projetés ;

---- d´autre part le maintien d´une compacité de l´ensemble du projet, permettant disposer un maximum de logements sur un minimum de linéaire de façade.
La volumétrie traitée « en triangle » pour limiter l´impact de l´immeuble sur le site (à l´identique des autres réalisations du quartier du Charvet : Hôtel du Golf, les grands programmes de Belles Challes, Lauzières, Miravidi, Pierra Mentaz, La Nova réalisés au cours des mêmes années). Les niveaux sont empilés perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, et forment un volume à face triangulaire qui rachète la pente.
Desserte des halls d´entrée et des escaliers par une coursive centrale fermée (traitée en rampe au niveau hall d´entrée) qui traverse l´édifice dans sa grande longueur (à rapprocher de la coursive extérieure qui dessert les sept parties de la résidence « La Cascade »).
Privilégier la façade sud (logements type T3) équipée d´une « seconde façade » composée d´une charpente en bois (destinée au soutien des garde-corps des terrasses), maintenue par des ferrures métalliques à la structure en béton du bâtiment et des dalles des terrasses, alors que la façade nord (studio T1) est totalement lisse .
Le décalage de niveau entre chaque groupe de travées (par rapport aux groupes de travées placées de part et d´autre, principe expérimenté à Arc 1600 en 1969 dans l´immeuble résidentiel de la Cascade par des groupes de trois travées),; avec un décalage de hauteur entre chaque groupe de travées, disposé dans le sens inverse de la pente.
Le décalages de niveau, entre quatre groupes de travées de l´édifice répété quatre fois (principe expérimenté à Arc 1600 en 1969 dans l´immeuble résidentiel de la Cascade), avec un décalage en hauteur entre chaque groupe de travées, disposé dans le sens inverse de la pente.
La toiture porte-neige rendue en partie accessible au public, avec l´aménagement des terrasses des logements supérieurs.

F. Evolution

Réfection de la toiture terrasse en bois durant l´été 2001.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique ;
Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, pour l´ensemble de la construction, avec rampe longitudinale, centrale, donnant accès aux escaliers intérieurs ;
L´implantation a été réglée au niveau de la rupture de pente du terrain, , avec deux niveaux encastrés dans la pente ;
Décalage de niveau entre quatre groupes de travées de l´immeuble, dans le sens inverse de la pente du terrain ; décalage systématique et identique pour chaque groupe de travées.

Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est distribué par une coursive centrale longitudinale, inclinée, placée au niveau de l´entrée, donnant accès à quatre escaliers qui desservent les quatre parties de la résidence.
Chaque escalier donne accès aux logements distribués de part et d´autre par un palier.
La répartition des logements est différente entre les deux cotés de l´immeuble : studios au nord dans des travées de 5,22m et logement T3 au sud dans des travées alternées de 3,80 et 2,70 m.
Chaque partie de l´immeuble groupant d´un coté deux travées larges (5,22) et de l´autre trois travées (2 x 3,80 et 1 x 2,70) est décalée l´une par rapport à l´autre.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton.

C. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Rampe

Rampe centrale horizontale en partie supérieure construite sur les dalles des planchers inférieurs.

Escalier de distribution intérieure

En béton recouvert de moquette.
Le garde-corps est un barraudage métallique tenu par des poteaux métalliques peints en bleu ; la main courante est en bois.

Coursive

Le long de la coursive, une travée sur trois est occupée en partie par l´escalier de distribution intérieure.
La coursive est horizontale, avec deux marches à chaque décalage de hauteur entre deux travées, c´est à dire à chaque montée, pour rattraper le décalage des niveaux des dalles. Au niveau de chaque marche, les montées sont séparées par des portes vitrées isolantes.

D. Terrasse

Chaque travée de logement se prolonge par une terrasse d´une profondeur de 1,40 mètre , pour tous les logements placés en façade sud et une partie de ceux placés en façade ouest.
L´ossature de la terrasse est en béton armé, constitué d´une dalle placée au même niveau que le logement ; la dalle du logement se prolonge à l´extérieur jusqu´aux poteaux.
La dalle béton est laissée brut, sans plancher rapporté, mettant le niveau de la terrasse au même niveau que le studio.
Les terrasses sont réalisées en béton armé dans le prolongement des dalles des logements, placées en porte à faux (donc pas de décalage entre la terrasse et le logement, comme dans certaines résidences de studios loisirs).
Du fait du décalage en hauteur des travées les unes par rapport aux autres, les terrasses sont décalées également d´autant.

Garde-corps

L´ossature des garde-corps des terrasses est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée avec le minimum de pièces, des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,40 m des façades (la largeur des terrasses).
Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps précédemment installés sur les immeubles du village de Charvet.
Deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en vert.
Cloisons de séparation
Les séparations entre les terrasses de logements mitoyens sont des garde-corps de même facture que les garde-corps courants des terrasses.
Terrasse supérieure
Certains logements des deux étages supérieurs se prolongent par des terrasses disposées en toiture, et traitées comme un porte-neige en bois.
E. Couverture / toiture
La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une ossature en bois, reposant elle même sur une dalle béton.
F. Façades et baies
Façade sud
Chaque logement est prolongé par une terrasse ;
la structure en bois des garde-corps constitue une « seconde façade » ;
chaque travée est entièrement vitrée, avec un vitrage fixe et une porte à un vantail vitré qui donne sur la terrasse.
Façade nord
Chaque travée présente trois châssis vitrés, dont deux sont ouvrants.
La façade est revêtue d´un bardage en bois , alternant panneaux en planches verticales (entre chaque travée), et panneaux en planches horizontales (au niveau des allèges des baies).
Pignon amont
La porte du hall d´entrée ;
la façade en bardage bois vertical ;
les pignons supérieurs (les gradins) sont traités de la même manière, avec des baies.
Les deux niveaux supérieurs surmontant la toiture, sont reliés entre eux par un escalier extérieur.
Pignon aval
Les logements disposent de baies ouvrantes à deux vantaux ;
les logements sont équipés d´une terrasse au niveau de la cuisine et du séjour ;
le reste de la façade est revêtu de bardage en planches de bois verticales ;
certaines parties sont équipées de terrasse regroupées en deux blocs, dont le traitement est identique à la « seconde façade » placée contre le mur gouttereau sud.
G. Intérieur des logements
G.1. Principe général
Quatre sortes de logements :
- studios, de type F1 (orientés au nord), aménagés dans des travées de 5.22 m, avec un logement (studio) par travée ;
- logements de type F3 (orientés au sud) , aménagés dans des travées alternant 3.80 m et 2.70 m de large ; chaque logement se développe sur trois travées : deux travées larges et une étroite ; comprenant un séjour, le coin cuisine et deux chambres ;
- logements de type F5 traversant, placés à l´extrémité ouest de l´immeuble, en pignon ouest, avec triple orientation ;
- logements de type F5 traversant, placés aux deux extrémités des parties supérieures de l´immeuble, avec triple orientation.
G.2. Distribution
L´aménagement des logements est déterminé sur les principes comparables à ceux des studios et des logements conçus pour les résidences touristiques.
Logements courants coté sud
T3 : 59 m² ou 63 m².
Deux travées de 3.80 m :
- une pour le coin cuisine et le séjour,
- une pour la grande chambre et la salle de bain.
Une travées de 2,70 m : la petite chambre.
Chaque pièce du logement est prolongée par une terrasse de plain-pied.
Logements courants nord
T1 : 34 m².
L´ensemble est compris dans une seule travée de 5.22 m de largeur.
En entrant, on trouve : la salle de bain accolée à la cuisine équipée d´un bar passe-plat, puis devant les baies le coin séjour.
Logements en pignon aval (triple orientation)
T2 : 47 m², ou T3 : 59 m², ou T5 96 m².
Ces logements sont disposés en mur pignon.

- 47 m² : le séjour est placé en angle, la cuisine et la salle de bain sont adossées, la chambre occupe une travée de 2.70 ; la terrasse est commune entre le séjour et la chambre ;
- 59 m² : un couloir dessert : d´un côté le séjour (avec terrasse) et une grande chambre, de l´autre la cuisine et la salle de bain adossées à la gaine technique ;
- 96 m² : un couloir dessert : d´un côté un séjour placé en angle et une chambre (la terrasse est commune aux deux pièces), et de l´autre côté trois chambres disposées le long du mur pignon, et à l´extrémité du couloir les sanitaires ; la cuisine est placée entre le séjour et les chambres. Le logement dispose de deux terrasses : l´une orientée au sud pour le séjour et la chambre, l´autre orientée à l´ouest pour le séjour et la cuisine.

Logements en pignon amont
T3 : 66 m² :
- Double orientation ;
- Au milieu de la travée, ce sont les sanitaires et la cuisine, sans ouverture sur l´extérieur puisque c´est la partie enterrée du logement ;
- Le séjour orienté au sud avec une terrasse ;
- Une grande et une petite chambre orientées au nord.

Le logement supérieur
- Quatre orientations ;
- En entrant, la cuisine, et d´un côté le séjour et une chambre ; de l´autre côté trois autres chambres avec les sanitaires ;
- Une grande terrasse au-dessus des niveaux inférieurs ;
- Une terrasse sur le pignon pour le séjour.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

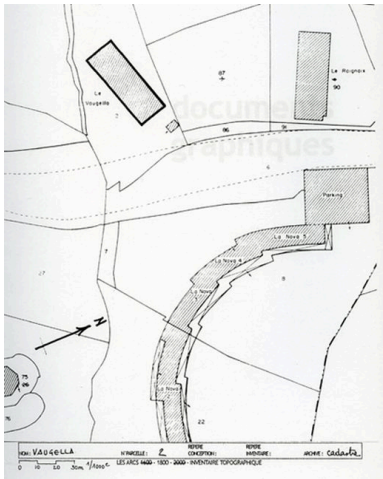

Plan masse et de situation d'après le plan cadastral, 1992, section AC
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301292NUD

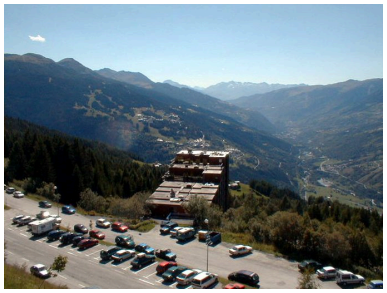

Vue d'ensemble dans le site depuis le nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301336NUCA

Vue générale depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301660NUCA

Façade sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301337NUCA

Façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301338NUCA

Coursive du niveau 8
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301339NUCA

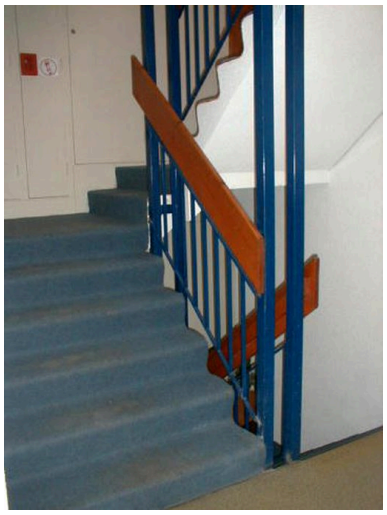

Escalier
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301340NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

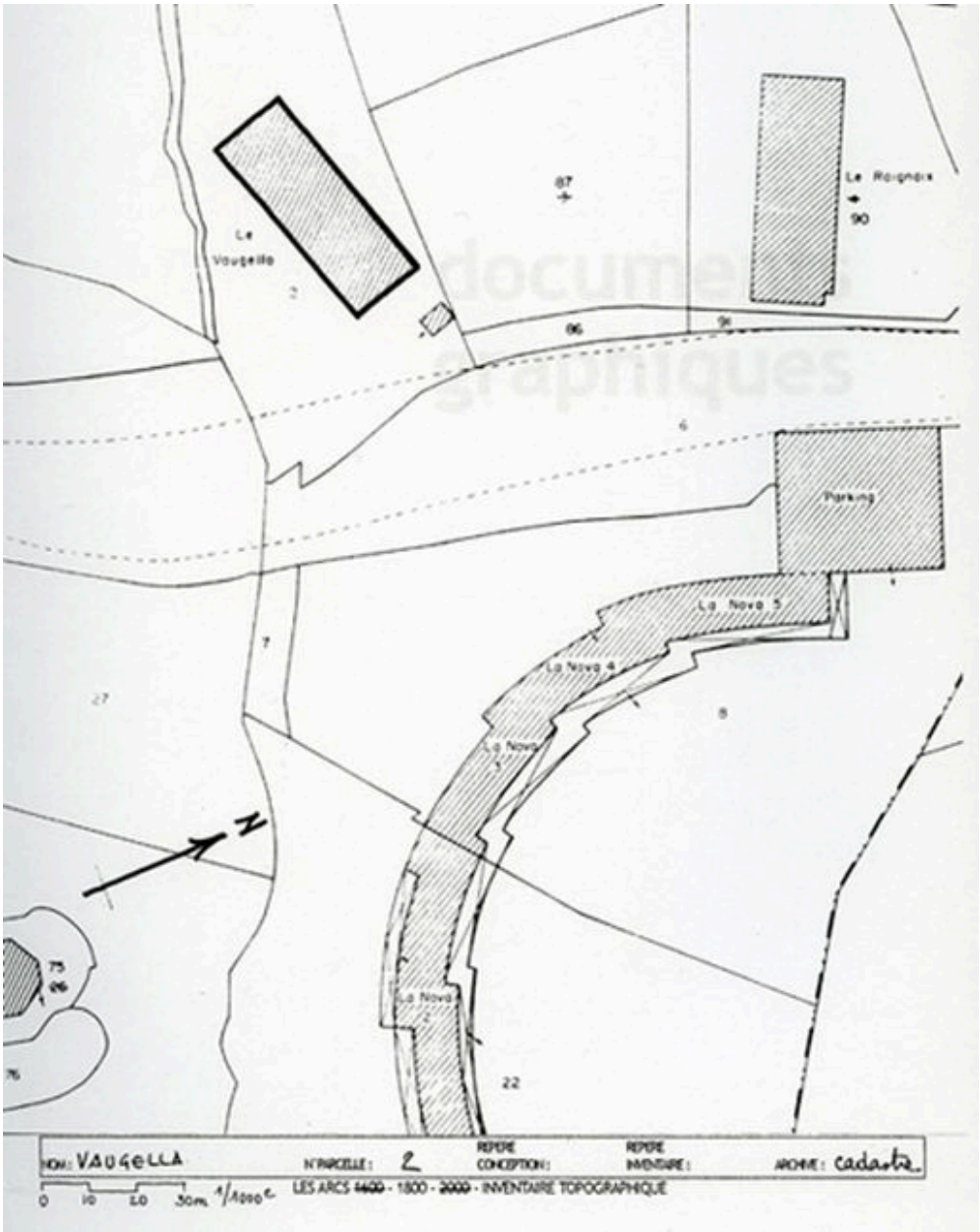

Plan masse et de situation d'après le plan cadastral, 1992, section AC

IVR82_20057301292NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble dans le site depuis le nord

IVR82_20057301336NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis le sud-est

IVR82_20117301660NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud

IVR82_20057301337NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord

IVR82_20057301338NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Coursive du niveau 8

IVR82_20057301339NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Escalier

IVR82_20057301340NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation